



# La cueillette de la glace

Responsable d'opérations

Núria Nin et Hélène Vigouroux

## Les glacières du Pré Bataillé

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, favorisé par le passage, à Marseille, en 1656, de la Reine Christine de Suède qui a pour habitude de «boire à la glace», l'usage de la glace se répand en Provence et le commerce de cette dernière se développe alors rapidement pour répondre à une demande croissante. Cafetiers, limonadiers apparaissent alors dans le paysage des villes.

## Du privilège royal aux fermages communaux

En 1648, le roi Louis XIV accorde à Magdeleine de Gailhard, épouse de Gaspard de Venel, Conseiller du Roi au Parlement de Provence, le «don des glacières en Provence » sous forme de brevet. Bien que ce privilège ne couvre que le territoire provençal, il rapporte grandement : «Ce don assurerait à cette dame un revenu annuel de 20 000 livres». Les années suivantes, devant l'intérêt financier du commerce de la glace, le brevet est remis en cause. Mais Louis XIV, de passage à Marseille en 1660, réaffirme les droits de Madame de Venel, devenue dans l'intervalle la «Gouvernante de Madame fille de France». A la mort de cette dernière et de son époux, autour des années 1690, il reprend ce privilège et le vend aux communautés, en 1695, afin de faire rentrer des fonds dans les caisses du royaume. On entre alors dans un système de fermage.

A Aix-en-Provence, les glacières du Pré Bataillé illustrent particulièrement bien cette activité nouvelle. Edifiées en même temps qu'un grand nombre de glacières de la région provençale, elles font partie des équipements construits par Madame de Venel, puis acquis par la ville, avant 1684, pour l'approvisionnement en glace de l'agglomération. Intervenu après la démolition des glacières de la Plateforme pour cause de travaux d'aménagement à l'est de la ville, leur construction revient à Dominique Achard, fermier de toute la Provence depuis 1684.

Ces glacières se trouvaient au sud-ouest de la ville, à l'extérieur des remparts. Bien visibles sur les plans dressés par Daret en 1713 et par Esprit Devoux en 1753 (723 et 724), elles consistaient en trois puits profonds, couverts par une construction circulaire massive, auxquels on accédait par un sas. La représentation de la ville fixée sur le paravent de la Fête Dieu en donne une image plus précise (725).



723 Détail du plan de Daret sur lequel figurent les glacières (1713).



724 Détail du plan de Esprit Devoux sur lequel figurent les glacières (1753).

725 Détail du paravent de la Fête-Dieu. Musée du Vieil Aix.

Un diagnostic réalisé lors de la construction d'un immeuble en bordure de la rue Villevieille, a permis de revisiter deux de ces puits, en 1996 (726).

## Les puits à glace de la rue Villevieille

Par leur capacité, évaluée à près de 500 m<sup>3</sup>, ces deux puits à glace entrent dans la catégorie des glaciers dépôts. De forme cylindrique, ils mesurent hors tout 10 m de diamètre pour une profondeur totale restituée d'environ 10 m. Le diamètre intérieur est de 7 m pour 8 à 9 m de hauteur utile. Puissant, leur chemisage est constitué de pierres calcaires assez soigneusement agencées que recouvre intégralement un enduit et, en partie haute, était encore conservé le départ de la voûte de couverture (727). Celle-ci devait être percée au nord d'une entrée mettant les puits en communication avec une petite salle de plan rectangulaire servant de sas. Classique, cette disposition permettait d'éviter un réchauffement trop brutal du climat du puits qui faisait peser le risque, le printemps et l'été venus, d'une fusion trop rapide la glace.



727 Vue rapprochée d'une des glacières. Le sol caladé de la petite salle qui servait de sas d'entrée dans la glacière.



726 Vue des deux glacières remises au jour en 1996.

Sous les débris de démolition qui les comblaient ont été retrouvées des couches de limons sableux chargées en paille. Cette dernière était abondamment utilisée pour séparer les différentes couches de glace qui étaient constituées au fil des apports et chargements en hiver. Elle participait à les isoler et à garantir leur maintien. Le fond des puits n'était pas maçonné, mais directement composé du substrat encaissant, ce qui permettait à l'eau de fusion de s'infiltrer facilement dans la terre. Sans doute suffisante au printemps, cette disposition ne suffisait cependant pas à l'évacuation des eaux dès que la chaleur était forte. Comme dans la plupart des glacières, elle était donc complétée par une conduite maçonnée souterraine, ménagée en partie basse des puits et qui facilitait l'écoulement de ces eaux bien au-delà de leur enceinte.

Pour ce qui touche aux abords de ces deux glacières, nous ignorons presque tout de leur traitement, et des aménagements mitoyens qui sont pourtant évoqués dans les textes d'archives où il est spécifié qu'elles étaient pourvues de deux bassins. Subsistent ça et là quelques lambeaux de calade qui témoignent de la présence de sols extérieurs. Des réaménagements successifs sont à envisager, visible déjà sur les plans du cadastre napoléonien de 1828 où il ne subsiste plus que deux glacières et des bâtiments mitoyens.

D'abord propriété de madame de Venel, puis de la ville qui les a acquis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces glaciers sont régulièrement loués à des familles qui les exploitent sur plusieurs générations. Les archives municipales conservent un certain nombre de documents signalant ces locations ou affermages. Dès 1684, parmi les différentes glaciers dont Dominique Achard obtient la location auprès de Madame de Venel, comptent celles du Pré Bataillé. Par la suite, on trouve une succession de contrats de fermage dont ceux alloués à la dame Mourre, veuve Guillaume André, par la communauté pour l'exploitation des glaciers du Pré bataillé, de 1726 jusqu'en 1754, puis au nom de son fils Jean-Baptiste André en 1762. Le bail signé en 1736 fournit une indication précieuse sur le montant du fermage, alloué ici pour 720 livres par an. Les adjudications se poursuivent après la Révolution comme l'indique un avis des « Domaines nationaux à affermer » concernant, entre autres, les trois glaciers et les deux bassins du quartier du Pré Bataillé. Il s'agit d'un bail pour un an, en date du six germinal an 4 de la République (1795) (728).

Ces quelques vestiges témoignent d'une activité commerciale importante aux XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, durant lesquels la Provence compte au moins 147 glaciers. Face à la demande croissante liée à la progression démographique, à la généralisation de son utilisation et à l'industrialisation de la production, cette activité perdurera jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec toutes les activités s'y référant, comme le transport et la collecte (729), mais aussi avec la création de nouvelles formes de vaisselle adaptée à l'usage et à la consommation de la glace, tels les rafraîchissoirs ou verrières par exemple, qui envahissent les tables des nobles et des bourgeois.



729 Détail du cadastre napoléonien, 1829.

728 Avis édité par les « Domaines nationaux à affermer » concernant le bail des trois glaciers et les deux bassins du quartier du Pré Bataillé.

